

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
: : : six mois, 14 : :
: : : un an 25 : :

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Les annonces et les abonnements sont reçus :
A LILLE : chez M. BÉGIN, libraire, rue de la Grande-Chaussée,
A PARIS : chez M. LAFFITE-BULLIER, 20, Rue de la Banque.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

ROUBAIX, 30 OCTOBRE 1869

Bulletin politique.

L'événement politique du jour est une déclaration publiée par M. Ernest Picard dans l'Electeur libre et qui consacre définitivement la rupture entre le groupe parlementaire qui a pour chef M. Jules Favre, et les « irréconciliables » parmi lesquels figurent MM. Raspail, Gambetta et Bancal. Voici comment se termine le manifeste de la « gauche constitutionnelle » :

« Les hommes de la liberté et du droit doivent se garder de l'exclusivisme; ils n'ont pas mandat de ranimer mais d'effacer les souvenirs irritants du passé. Quand une nation a longtemps languie sous la domination d'une volonté solitaire, elle ne peut trouver la force et la vie qu'en faisant appel à cette puissance qui est plus grande que le génie même, en politique, et qui s'appelle : tout le monde. »

M. de Banneville, ambassadeur français près du Saint-Siège, est parti pour Rome mercredi, muni d'instructions spéciales en vue du Concile œcuménique. « Ces instructions, dit une correspondance parisiennne, sont conçues dans l'esprit qui a dicté la circulaire du 8 septembre dernier. » On sait que cette circulaire explique que tout en renonçant à se faire représenter au Concile par un mandataire spécial, le gouvernement français « n'entend pas » se désintéresser des questions qui pourront être abordées par les prélats et se réserve de faire connaître son appréciation quant aux résolutions qui pourront être prises.

Le Conseil d'Etat vient d'être saisi d'un projet de sénatus-consulte sur la nomination des maires, et d'un projet de loi sur la gratuité de l'enseignement primaire. Le Constitutionnel dit à propos du sénatus-consulte :

« Si nous sommes bien informés, les maires seraient désormais pris au sein du Conseil, excepté dans certains cas prévus par la loi qui devra compléter la mesure. Ces exceptions seraient fort limitées et,

dans tous les cas, l'exercice de droit que se réserverait le gouvernement, serait subordonné à l'approbation des Conseils généraux. »

Une dépêche de Madrid annonce que la candidature du duc de Gènes est acceptée par les progressistes, celle du duc de Montpensier par les unionistes.

J. REBOUX.

Le National ET LES MANIFESTATIONS INDUSTRIELLES.

Le National a publié dans son numéro du 19 octobre un article très-vif contre les manifestations industrielles. On retrouve dans ce factum l'esprit d'équité et la connaissance des faits qui distinguent les écrits libre-échangistes. Pour toute réponse, nous opposerons aux appréciations fantaisistes du National le simple et véridique tableau de la situation.

« Les causes du mal sont multiples, » dit, d'abord, le National, absolument indépendantes des traités de commerce, et toute industrie qui ne conduira pas à la fortune en quelque dix ans celui qui l'exerce, est destinée à nous donner une représentation nouvelle de ce qui se passe actuellement à Mulhouse, à Lille et à Rouen. »

Le National nous rendrait un véritable service en nous indiquant les causes indépendantes des traités de commerce qui ont déterminé la crise actuelle. Nous aimons à croire que notre confrère n'aborderait pas l'étude de ces questions s'il n'avait pris, au préalable, la précaution de se renseigner, et nous nous demandons comment, en présence de tant de documents, de tant de chiffres, de tant de preuves, de tant de témoignages, il ose nier l'influence des traités de commerce sur la crise actuelle !

Est-il vrai, oui ou non, que depuis ces traités un nombre très-considérable d'établissements industriels aient cessé de fonctionner ?

Est-il vrai que depuis ces traités une grande partie de nos fabricants ne travaille qu'à perte ou avec des bénéfices insuffisants ?

Signalait-on de pareils désordres avant la conclusion des conventions de 1860 ?

La concordance de ces désordres et de ces conventions, de ces effets et de

ces causes n'est-elle pas assez significative ?

Nous n'insistons pas, car nous semblons vouloir démontrer l'évidence. Pourquoi le National est-il plus royaliste que le roi ? A quoi bon ces excès de zèle quand le gouvernement, quand les libre-échangistes éclairés reconnaissent eux-mêmes la gravité de la crise ?

Notre confrère nous permettra d'ajouter que l'argument d'après lequel les plaintes des industriels auraient la cupidité pour mobile est, tout simplement une calomnie. Nous l'avons dit bien souvent, et il nous faut le redire encore, les industriels ne luttent, aujourd'hui, que pour vivre, que pour exister. La question qu'ils ont soulevée est une question de vie ou de mort. Achèveront-ils de se ruiner ou obtiendront-ils le droit de travailler en sécurité ? Tel est le problème ! Or, quand des hommes de courage et d'initiative se débattent depuis dix ans contre un régime qui les écrase, il n'y a ni justice, ni convenance, ni vérité à les représenter comme obéissant à une pensée de lucre !

Le National se met en frais d'ironie pour chercher à persuader à ses lecteurs que le système des droits compensateurs n'est que la protection sous une autre forme. Ici encore le National se trompe et il trompe le public. Protection est toujours quelque peu synonyme de prohibition ; une industrie qui demande à être protégée cherche à assurer la possession unique et exclusive du marché national ; elle sollicite, à cet effet, des tarifs combinés de manière qu'il n'existe aucune égalité de prix de vente entre les produits étrangers et les produits nationaux. En bornant actuellement ses vœux à l'établissement des droits compensateurs, l'industrie française entend montrer qu'elle n'appréhende pas la concurrence, mais qu'elle veut que cet e concurrence se manifeste conformément aux règles de l'équité. A cet égard les industriels de Rouen, comme ceux de Mulhouse et de Lille ont été parfaitement explicites et nous exprimons de nouveau notre étonnement de voir le National raisonner comme s'il n'avait absolument rien lu de ce qui s'est passé aux meetings.

Reprenant un argument déjà bien vieux, le même journal oppose les intérêts des imprimeurs aux réclamations des filateurs et des tisseurs. Nous sommes des premiers à convenir que cet antagonisme est d'une nature fort délicate et qu'on ne le concilie pas sans difficultés. Mais le National est-il en mesure d'affirmer qu'on ne trouvera jamais de solution ? Pousserait-il la logi-

que de ses doctrines à un degré d'exagération qui lui ferait méconnaître les droits légitimes et les besoins urgents de la filature et du tissage ?

Notre confrère croit triompher en constatant qu'en Angleterre les traités de commerce donnent lieu, aussi, à une ardente agitation. Il cite une déclaration de quelques manufacturiers de Manchester, dans laquelle il est dit : « L'industrie française envahit notre marché et sans en excepter même les cotonnades, il n'y a pas un article dont les Français ne nous vendent de plus grandes quantités qu'il ne nous en achètent. »

A ces assertions opposons des faits et ces faits nous les empruntons au Board of Trade, reproduit par l'Economist, dans un article publié au mois d'avril dernier.

Cet article donne le relevé des progrès des exportations anglaises en France pour les huit produits suivants de 1859 à 1867 :

	1859.	1867.
Charbons	615222 liv. st.	937078 l. s.
Fers	792000	589000
Machines	388000	500000
Coutellerie	113000	136000
Lins	78000	281000
Lins en fils	89371	277000
Cotonnades	285000	1098000
Cot. en fil	53000	581000

Quels chiffres n'ont aucune signification ou le relevé relatif aux cotonnades ne prouve guère que les Anglais aient sujet à se plaindre.

L'industrie anglaise du coton éprouve pourtant de vives souffrances. Ces souffrances sont causées, tout le monde le sait, par l'enchérissement du coton et par la fermeture du marché américain. Les Anglais, ne sachant où écouluer leurs produits, voudraient que les tarifs du traité avec la France fussent encore abaissés. Voilà le principal motif de leurs réclamations contre ce traité. La crise qu'ils subissent vient surtout du trop-plein de la production anglaise. Quelles que soient leurs doléances, ils ne laissent cependant pas de nous envoyer des quantités considérables de marchandises qui pèsent sur nos marchés et font tomber nos prix comme les produits que nous leur expédions peuvent influer sur les cours de leurs propres mercures. Qu'en faut-il conclure ? Que la solidarité du libre-échange est celle de la misère et que dès qu'il éclate une crise quelconque part elle devient générale. Si du moins le consommateur profitait de cette situation ! Mais qu'on nous cite un seul objet dont le prix n'ait pas augmenté depuis dix ans ! Les

intermédiaires peuvent profiter de la réduction de prix déterminée par les crises; le public n'en retire aucun avantage.

Mais terminons cette discussion qui nous entraînerait loin. Nous avons relevé les passages qui nous ont le plus choqué dans l'article du National, et si notre confrère juge à propos de nous répondre, il nous sera facile de reprendre le débat.

ALEX. DURANT.

(Moniteur industriel).

Le journal la Haute-Saône a reçu de M. d'Andelarre la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur, Puisqu'il vous plaît de changer de terrain, puisque vous me demandez quelle est ma politique, et comment elle peut n'être ni révolutionnaire ni contre-révolutionnaire; puisque vous vous étonnez que j'entrevoie à travers les attaques combinées qui sont dirigées, à l'heure qu'il est, contre les soldats de la réforme (1), l'aurore d'un nouveau ministère Polignac (2), je crois devoir vous répondre par un mot qui sera le dernier.

La politique que je sers est celle des hommes qui arrivent à la fin des révolutions, et qui les terminent.

La politique que je sers est celle qui, se plaçant dans les entrailles d'une révolution sociale, en accepte la passion, le système et le but, sans en rien excepter, sans en rien réserver, que les fautes et les crimes.

La politique que je sers est celle qui jette des regrets et des fleurs sur les ruines que la révolution a faites, mais qui ne se détourne pas de son but : la société nouvelle, sortant radieuse du sein de ses ruines.

La politique que je sers est celle qui a fait sous Henri IV le parti qu'on a appelé les politiques; en 1688, les whigs, en 1789, les Malouet, les Mounier, les Lally-Tollendal, à qui il n'a manqué que l'énergie nécessaire pour sauver le souverain malgré lui; en 1828, M. de

(1) Le Pays, à chaque page; l'Echo de l'Aisne : « Arrière les modérés ! arrière les tièdes dont la bouche souffle le chaud et le froid ! » Echo de l'Aisne « n'approuve pas ces opinions sageuses, opinions d'hommes hypocrites et sans courage, qui ne recherchent pas l'amélioration sociale, mais seulement les emplois élevés et bien payés. »

(2) Moins le dévouement poussé jusqu'au fanatisme, moins l'aveuglement qu'explique, si elle ne le justifie pas, l'expérience d'hommes dont on n'a dit qu'ils n'avaient rien appris ni rien oublié. Aujourd'hui, il n'y aurait ni fanatisme, ni aveuglement, ni expérience.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 31 OCTOBRE 1869.

— 17 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

XI.

ENCORE L'INTÉRIEUR DES BRIANT. — LEUR SOCIÉTÉ.

(Suite)

D'ailleurs, Tristan semblait si calme, il était si bon pour tout le monde, qu'il y aurait eu de l'imprudence et de la cruauté à le déranger dans des occupations auxquelles il devait peut-être l'oubli des chagrins qui avaient troublé sa vie et dénaturé son caractère. Néanmoins, quelques observations avaient été faites avec timidité et tendresse, et reçues, sinon avec soumission, du moins sans colère. Par exemple, Alliette aurait voulu qu'on laissât au château son apparence antique;

qu'on respectât une distribution qui rappelait de chers souvenirs; qu'on ne remplaçât pas, par des tentures neuves, les vieilles tapisseries, objets de naïves admirations de son enfance; qu'on ne reléguât pas dans un grenier, en attendant une galerie projetée, tous ces portraits dont son pauvre père lui avait si souvent raconté l'histoire pleine de bons enseignements. La pauvre enfant voulait faire du passé une sauvegarde pour l'avenir, et cet avenir, Tristan n'y songeait pas, et ce passé, on eût dit qu'il aurait voulu l'effacer.

De leur côté, les Briant ne suivaient pas ces métamorphoses avec une complète tranquillité. Rangés par goût, ils comprenaient bien ces embellissements prudents et successifs, qui mettaient d'accord l'ordre et la vanité; mais ils ne pouvaient admettre cet aventureux besoin de tout créer à la fois pour jouir plus vite. Le docteur, surtout, s'en expliquait vivement avec sa femme, et sa témérité était devenue si grande, qu'il avait osé remettre un jour sur le tapis le projet de marier sa fille au jeune Ragonneau. On l'avait écouté avec colère, pour n'en pas perdre la bonne habitude, mais le lendemain, Mme Briant avait engagé, par un billet fort aimable MM. Ragonneau à venir dîner chez elle avec les Beaugard : c'était, avait-elle ajouté, une réunion toute intime. Cette journée s'était en apparence du moins, passée à la satisfaction de tout le monde; en réalité, les résultats n'avaient pas répondu à l'attente de la maîtresse de logis, car le jeune Simon, en revenant le soir avec son père, lui avait confié que s'il trouvait Corinne une très aimable enfant, Alliette lui paraissait une jeune personne remplie de grâces et de mérite. M. Ra-

gonneau avait été de son avis.

Les choses en étaient là; l'étais'avançait, les travaux de Tristan marchaient toujours, lorsqu'un soir l'abbé Vialard se présenta au château pendant qu'Alliette était chez le docteur. Le visage du bon vieux curé était triste, et quand il entra dans la chambre du jeune comte, ce fut avec une voix émue qu'il lui demanda si sa présence ne lui était pas importune.

— Vous n'y pensez pas ! — lui répondit affectueusement Tristan. — M'importuner ! vous ! mon vieil ami, je ne reconnais pas là votre confiance habituelle en ma tendresse pour vous.

— Elle est toujours la même, mon enfant — dit le curé avec affection... — mais la vôtre, pouvez-vous également m'assurer qu'elle est encore entière.

— Comme par le passé — reprit vivement Tristan.

— Vous ne prendrez donc pas en mauvaise part ce que je vais vous dire.

— En aucune façon.

— Vous êtes bien convaincu qu'il faut toute ma tendresse pour vous pour me décider à faire une chose qui n'est pas dans mes habitudes ?

— Certainement.

— Eh bien ! — continua le curé avec un visible effort — je viens vous avertir d'un bruit fâcheux qui court dans le pays.

— Parce que malheureusement la chose n'est pas sans probabilité. Tout le monde connaît votre fortune; on sait que monsieur votre père n'a pas laissé de capitaux, et on trouve que vos travaux sont hors de proportion avec vos ressources.

— De quoi se mêle-t-on ? dit fièrement Tristan.

— Vous avez raison en principe, mon ami, mais ce ne sont pas seulement, je me hâte de vous le dire, les oisifs et les fâcheux qui parlent de vous : vous avez des amis dans le pays; ces amis ne se sont pas mêlés aux propos de ces gens qui blâment à tort et à travers; mais ils sont venus me confier leurs inquiétudes, et ils m'ont prié de vous les faire connaître.

— Serait-ce ma sœur — demanda Tristan — elle m'a tenu quelquefois un langage à peu près semblable.

— C'est si peu elle — répondit M. Vialard avec fermeté — que je viens ici à son insu. Si elle eût été avertie de mon projet, elle aurait certainement fait tout au monde pour m'en détourner. Elle est aimante jusqu'à l'oubli d'elle-même, et généreuse jusqu'à l'imprudance.

— Alors ce sont les Briant ?

— Pas davantage : je crois bien qu'ils partagent l'opinion commune, mais ils ne s'en sont jamais expliqués avec moi.

— Je ne me connais pas d'autres amis; car je ne donne pas ce nom à M. de Fourcy et au baron d'Igornay.

— Ne cherchez pas plus longtemps — dit M. Vialard — c'est M. Ragonneau qui est venu aujourd'hui même pour me supplier de vous confier ses craintes. Comme il ne m'a pas défendu de le nommer, je vous le nomme.

— Je ne lui en veux pas; mais il se trompe.

— N'est-ce pas plutôt vous qui vous trompez ?

— Je vais vous prouver le contraire : cette terre rapporte vingt-cinq mille livres de rentes; ma sœur et moi nous n'en dépensons que quatre à présent; en persévérant pendant cinq ans dans cette économie, mes travaux qui coûteront cent mille francs se trouveront payés : est-ce clair ?

— Oui; mais vous faites tout cela en six mois; et pour le payer immédiatement, ce qui est un devoir; vous serez obligé de recourir aux emprunts, et Dieu sait à quelle espèce de conditions vous le pourrez faire. Puis vous voudrez jouir des embellissements que vous aurez faits; vous augmenterez votre dépense pour voir du monde; vous vous laisserez entraîner par ceux qui vous blâment et qui se feront un jeu de vous perdre; et quand vous ouvrirez les yeux il sera trop tard, rien ne pourra plus combler l'abîme que vous aurez creusé.

— Je suis sûr de moi — dit fièrement Tristan. — Avez-vous oublié avec quel courage j'ai renoncé à mes rêves, et avec quelle persévérance je maintiens mes résolutions ?

— Je n'ai rien oublié, mon enfant — interrompit le père avec douleur — mais vous croyez-vous sage parce que vous avez remplacé une folie par une autre ? Ce que je vous avais demandé, ce que vous m'aviez promis, c'était d'imiter la vie obscure et modeste de votre père; c'était de faire le bonheur de votre sœur en attendant que vous puissiez faire celui d'une compagne digne de vous; c'était en un mot, mon ami...